



Monseigneur de Thémynes, un bibliophile du XVIII^e siècle

BRUNO GUIGNARD

Résumé : *La bibliothèque de Blois conserve le riche fonds réuni par M^{sr} de Thémynes, évêque de Blois de 1776 à 1791. Comptant aujourd'hui près de 12000 volumes, ce fonds est tout à fait caractéristique de l'ambition encyclopédique de son possesseur. Peut-on pour autant parler d'une collection bibliophilique ? D'après les définitions données au XVIII^e siècle, il existe plusieurs critères qui caractérisent le bibliophile : l'existence d'une collection intéressante par le nombre et la variété des articles, l'usage de pratiques bibliophiliques telles que la présence au sein de la collection de livres sur grand papier, de livres illustrés ou de mentions sur les pièces de titre des reliures. Enfin la présence, au sein de la collection, de livres rares et jugés tels au XVIII^e siècle confirme le caractère éminemment bibliophile de la collection épiscopale de Blois.*

Mots-clés : *Lauzières de Thémynes (Alexandre Amédée de), Collections, Bibliophilie, Livres.*

M^{sr} de Thémynes, qui fut évêque de Blois de 1776 à 1791, avait rassemblé, à partir de 1768, une collection de livres assez importante puisqu'en 1792, au moment où elle fut saisie en application de la loi sur les émigrés, elle comptait entre 11 800 et 13 600 volumes¹. Ces

volumes, aujourd'hui conservés à la bibliothèque de Blois, dénotent chez leur possesseur, une volonté d'exhaustivité encyclopédique. Aucun volet des connaissances humaines de son époque n'est oublié, suivant en cela les préceptes de la *Bibliographie instructive* de Bure publiée en 1768² et dont il s'est beaucoup inspiré. Pour autant M^{sr} de Thémynes est-il un bibliophile tel qu'on le conçoit au XVIII^e siècle ? Je vais tenter de répondre à cette question.

Le mot de bibliophile apparaît en 1740 dans les *Observations sur les écrits modernes*, de Desfontaines et Granet qui lui donnent une connotation un peu péjorative : *Les ouvrages d'une grosseur énorme doivent être regardés comme des mémoires à consulter, suivant le besoin ou la curiosité [...]. Tant de doctes recherches ne servent qu'à augmenter les grandes bibliothèques et qu'à orner les cabinets des riches bibliophiles³*, ce qui tendrait à dire que les bibliophiles sont avant tout des

1. Sur la collection Thémynes voir GUIGNARD, (B.) « Les reliures de la collection Thémynes à la bibliothèque Abbé-Grégoire », *MSSLLC*, t. 65, 2010, p. 67-79 ; GUIGNARD, (B.) « Les récits de voyage dans la collection Thémynes à la bibliothèque Abbé-Grégoire de Blois : premiers résultats d'une enquête en cours », *Sur les routes d'Europe et d'Asie, écrivains, marchands, missionnaires, récits de voyages XVI^e-XIX^e siècle*, Amis de la bibliothèque du Blanc, 2006, p. 8-34.

2. DEBURE, (G.-F.), *Bibliographie instructive ou traité de la connoissance des livres rares et singuliers*, Paris, Debure, 1763-1768. 7 vol.

3. DESFONTAINES (abbé), GRANET et alii, *Observations sur les écrits modernes*, Paris, 1735-1743. Les autres citations de ce paragraphe viennent du même ouvrage.

érudits. En ce sens, la bibliothèque de M^{gr} de Thémènes, qui comprend beaucoup de livres d'une grosseur énorme peut être considérée comme la bibliothèque d'un bibliophile. Mais si l'on suit le sens du *Dictionnaire de Trévoux*⁴, le bibliophile est seulement celui qui aime les livres et, à coup sûr, M^{gr} de Thémènes aimait les livres. C'est ce sens qui est développé par Peignot dans son *Dictionnaire raisonné de bibliologie* : *Ce titre [de bibliophile] convient à toutes les personnes qui aiment les livres [...]. Cependant il conviendrait mieux à l'amateur qui ne recherche les livres ni par état ni par passion ; à celui qui, dirigé par le seul désir de s'instruire, aime et se procure une collection intéressante par le nombre et par la variété des articles. [...] Il me semble que le titre de bibliophile ne doit appartenir qu'à celui qui aime les livres comme on doit les aimer et nullement à ceux qu'une aveugle passion égare dans les recherches qu'ils font des ouvrages qui, par une aveugle fantaisie, centuplent quelquefois de valeur*⁵.

Ces gens-là, selon Peignot, sont des bibliomanes. Le bibliomane *s'attache aux bonnes éditions et les poursuit à quelque titre que ce soit ; la reliure le séduit aussi, soit par son ancienneté, soit par sa beauté*. On voit que la frontière entre bibliophile et bibliomane est ténue et que M^{gr} de Thémènes pourrait bien appartenir aux deux catégories : bibliophile car *dirigé par le désir de s'instruire*, mais bibliomane et même bibliomane *général qui acquiert des livres dans tous les genres indistinctement* et aussi comme amateur de belles reliures et de belles éditions. Au terme de bibliophile, dont le sens a évolué jusqu'à nos jours, on pourra préférer celui d'amateur fréquemment utilisé dans les catalogues de vente et qui correspond sans doute mieux au sens actuel de bibliophile, c'est-à-dire *d'une personne qui aime et qui recherche les livres rares et précieux*.

Pour tenter de répondre à la question de savoir si M^{gr} de Thémènes est ou non un bibliophile au sens du XVIII^e siècle, j'ai recherché plusieurs critères qui paraissent propres à définir le bibliophile : la notion de *collection intéressante par le nombre et la variété des articles*, l'existence au sein de cette collection de pratiques de bibliophiles, la présence de livres rares ou considérés comme tels au XVIII^e siècle.

Le concept de collection

La bibliothèque Thémènes est conçue comme une collection ou plutôt comme un assemblage de collections. Le terme apparaît à plusieurs reprises dans un document daté de 1780 qui recense sommairement les collections du prélat : antiques, tableaux et livres⁶. La liste des livres cite nommément plusieurs collections :

article 21 : *Les collections des conciles du P. Labbé et celle des conciles de France, d'Espagne, d'Allemagne d'Angleterre*, article 22 : *une collection de tous les pères de l'Église*, article 38 : *collection des ouvrages de Thiers*, article 90 : *collection des Œuvres de Kircher in-folio*, article 122 : *collection des meilleures éditions des Elzéviens de différents formats*.

On trouve aussi à deux reprises le terme de recueil désignant des ensembles regroupant sous un même format des ouvrages écrits par différents auteurs, édités à des dates différentes mais constituant une collection. Ainsi l'article 236 : *recueil des historiens de l'histoire byzantine* et l'article 267 : *recueil des antiquités grecques et romaines de Graevius et Gronovius avec les suppléments de Pitiscus, Gruter, Sallengre et Poleni* constituent-ils des collections importantes qu'il n'était pas facile de réunir complètement car chaque ouvrage comportant un titre, un auteur et une date différents des autres volumes, la notion de collection n'apparaît pas spontanément et bien souvent ces ensembles ont été dissociés. Le libraire Debure dans sa *Bibliographie instructive* précise d'ailleurs que, pour que ces collections soient complètes, il faut y annexer d'autres ouvrages. Ainsi pour la collection des antiquités grecques et romaines, préconise-t-il quatre autres volumes (n° 5734 à 5737 de sa *Bibliographie*) que M^{gr} de Thémènes avait pu réunir.

De même, certains ensembles qui ne sont pas désignés sous le titre de recueils ou de collections peuvent être cependant considérés comme tels. Ainsi l'article 44, *Corps diplomatique de Dumont et Rousset* comprend-il en fait six titres différents qui, selon Debure, *forment ensemble ce que l'on appelle la collection entière du Corps diplomatique. Ils ne doivent pas être séparés les uns des autres*.

On peut également citer l'article 294 *Mémoires de l'Académie des Sciences avec les machines, les prix et autres suites*, constituant un ensemble de 130 volumes. Ou encore le corps entier de la bibliothèque des pères en 30 volumes in folio selon Debure, collection intégrée dans l'article 22 *collection de tous les pères de l'Église*.

Certaines de ces collections ont été constituées d'après la *Bibliographie* de Debure. Sur 53 éditions elzéviennes données par Debure à la fin de sa *Bibliographie*, Thémènes en possède 30, auxquelles il ajoute 107 autres éditions non mentionnées par Debure mais sortant des presses des Elzevier. Même chose pour la *collection des auteurs grecs et latins donnés avec les notes dites de variorum*. Debure en cite 131. M^{gr} de Thémènes a réussi à en rassembler 83. La collection dite des *Petites Républiques*, également sortie des presses elzéviennes, n'est pas mentionnée par Debure. Néanmoins M^{gr} de Thémènes en avait acquis quarante-trois volumes, provenant de la bibliothèque Colbertine et formant la majeure partie de la collection qui en compte 54. Il est par ailleurs intéressant de noter que ces deux collections, elzéviennes et *variorum*, sont regroupées sous deux rubriques dans la liste de 1780 et paraissent avoir été rangées ensemble dans la bibliothèque

4. *Dictionnaire universel françois et latin contenant la signification et la définition des mots de l'une et l'autre langue*, Paris : Veuve Clouzier, 1732, article bibliophile.

5. PEIGNOT, (G.), *Dictionnaire raisonné de bibliologie*, Paris, Villier, 1802. *Articles bibliophile et bibliomane*.

6. AN, minutier central XII-697, acte du 2 septembre 1780.

Thémines, sans considération de sujet. De la même manière, la lecture de cette liste nous montre que les éditions sorties des presses de Baskerville étaient regroupées ensemble et qu'une partie de la littérature anglaise était semble-t-il également regroupée. C'est ce qui expliquerait que les historiens anglais soient cités immédiatement après les littérateurs dans le chapitre des Belles Lettres. Enfin nous n'insisterons pas sur les similitudes de reliures qui introduisent de fait l'idée de plusieurs collections uniformément reliées (incunables, livres anglais) au sein du plus grand ensemble que constitue la bibliothèque Thémines (**fig. 1**).

Ce n'est d'ailleurs pas le seul fait de rassembler un nombre important d'éditions d'une collection donnée mais plutôt le fait qu'il s'agit des plus belles ou des plus rares qui importe ici. Les notices de Debure sont sur ce sujet très explicites et Thémines n'a fait que le suivre dans ses appréciations. Les éditions elzévirienne qu'il possède sont souvent mentionnées comme *la plus recherchée de toutes* (notice 22, *Nouveau Testament en grec*), *édition recherchée quand les exemplaires en sont bien conservés* (notice 487, *Pensées de Pascal*), *ce volume est le plus rare de tous les Elzeviers quand l'exemplaire est véritable et de belle conservation dans les marges et dans la qualité du papier*, (notice 539, *Imitation de Jésus Christ*), *édition très jolie et regardée comme une des plus belles que les Elzeviers aient données. Les exemplaires s'en trouvent difficilement bien conservés* (notice 1467 Pline), *les curieux en font cas, les exemplaires n'en sont même pas communs*, (notice 1805, *De medicina Celse*), *édition très estimée, et l'une des plus considérées de la collection des anciens auteurs publiées avec les notes dites de Variorum. Les exemplaires ne s'en trouvent point communément*. (notice 4891, *Commentaires de Jules César*).

Au travers de ces jugements dont nous ne doutons pas que M^{gr} de Thémines les ait lus et appréciés à leur juste valeur, c'est une pratique de collectionneur bibliophile qui apparaît. M^{gr} de Thémines, en réunissant des collections définies comme telles et en y ajoutant une impressionnante quantité d'ouvrages séparés, a fini par



Fig. 1 : Reliures en basane de la collection Thémines.

se constituer une collection intéressante par le nombre et par la variété des articles. Mais cette pléthorique collection de livres ne suffirait pas à définir un bibliophile si ne s'y ajoutaient d'autres éléments. D'autres pratiques permettent d'affiner notre définition d'un Thémines bibliophile.

Quelques pratiques bibliophiliques

GRANDS PAPIERS ET GRANDES MARGES

Depuis le XVII^e siècle (et peut-être de façon exceptionnelle depuis le XVI^e siècle), les livres à grandes marges ont été appréciés et collectionnés par les bibliophiles. M^{gr} de Thémines n'échappe pas à la règle et, dans la mesure du possible, a tenté de réunir des exemplaires sur grand papier. C'est bien sûr le cas de toutes les éditions de luxe de Baskerville (**fig. 2**), Didot et Ibarra et pour une vingtaine d'ouvrages comme *Le Monarque* de Pierre Sénault, *L'Orlandino* de Pitocco, les *Œuvres* de Dante ou l'édition des *Mœurs* de François Vincent Toussaint (**fig. 3**) dont les marges sont gigantesques et dont les exemplaires, selon Debure, *tirés de format in-4° sont en petit nombre et l'on n'en trouve pas aisément*. Si de surcroît l'édition est réglée, comme sur l'édition du *De l'Esprit* d'Helvetius, cela apporte un supplément d'intérêt pour le collectionneur.

LIVRES ILLUSTRÉS, LIVRES TRUFFÉS

Les livres illustrés ont été particulièrement recherchés par M^{gr} de Thémines. Depuis la *Chronique de Nuremberg* jusqu'aux recueils d'antiquités et aux livres

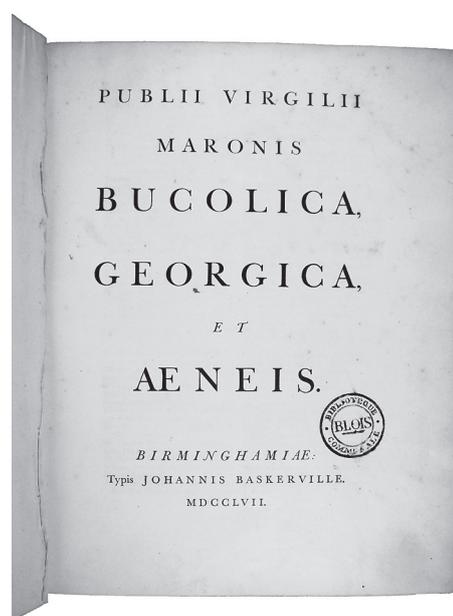


Fig. 2 : VIRGILE, *Bucolica, Georgica et Aeneis*, Birmingham, John Baskerville, 1757.

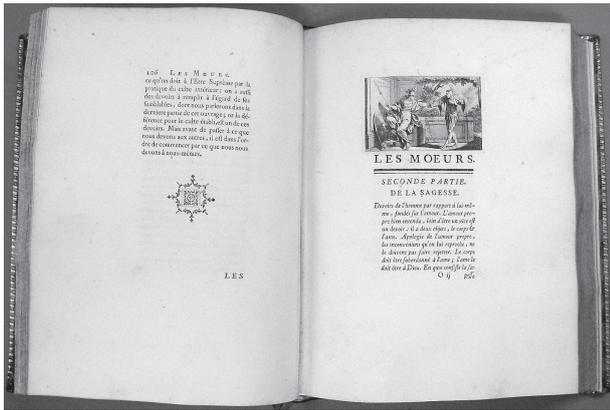


Fig. 3 : TOUSSAINT, Vincent-François, *Les Mœurs*, [sl, sn], 1748.

de voyage, on dénombre plusieurs centaines de titres dont les illustrations constituent un atout non négligeable surtout quand il s'agit de gravures en premier tirage comme celles des *Fables* de la Fontaine par Oudry⁷ (fig. 4) ou celles de Boucher pour les *Œuvres* de Molière⁸. Un relevé rapide des principales éditions illustrées des grandes œuvres littéraires, éditées au XVIII^e siècle⁹, fait apparaître une vingtaine d'ouvrages dont les *Œuvres* de Rabelais illustrées par Bernard Picart. On peut y ajouter le bel ensemble d'albums

7. Le premier tirage des éditions des *Fables* de la Fontaine se repère à l'absence des mots « Le singe et le léopard », gravés sur une banderole à une boutique à la planche p. 111-112 du tome III, ce qui est le cas de l'exemplaire Thémimes.

8. Le premier tirage des *Œuvres* de Molière (édition de Paris : Prault, 1734) se repère à la coquille typographique qui écrit Comteuse au lieu de Comtesse à la ligne 12 de la page 360 du tome VI. L'exemplaire Thémimes possède bien cette coquille.



Fig. 4 : LA FONTAINE Jean de, *Fables choisies*, Paris, Prault, 1755.

in-folio abondamment illustrés qui figurent au chapitre des recueils d'antiquités et les grandes séries iconographiques telles que le *Cabinet du Roi*, l'œuvre gravée de Piranèse ou la plupart des recueils et récits de voyages qui constituent des viviers d'images recherchés dès le XVII^e siècle.

Mais à cette liste il manque des livres aussi importants que les *Œuvres* de Molière par Moreau le jeune, les *Œuvres* de Racine par Jacques de Sève, les *Œuvres* de J.-J. Rousseau également par Moreau, *Les Baisers* de Dorat illustrés par Eisen. On ne trouve pas non plus dans la collection les somptueux livres de fête si recherchés dès le XVIII^e siècle. On peut donc se demander si c'est vraiment l'attrait des images plus que l'attrait des textes qui a séduit M^{gr} de Thémimes dans les ouvrages illustrés – au demeurant fort beaux – qu'il a pu acquérir.

Mais là où la pratique du collectionneur devient intéressante c'est lorsque l'ouvrage est naturellement dépourvu d'illustrations et que son possesseur lui en ajoute. À vrai dire cette pratique est assez rare dans la collection Thémimes mais nous en avons au moins deux cas : le premier sur la rare *Bible de Sixte Quint* (ou Vulgate) éditée à Rome en 1590 dont la page de titre et le frontispice ont été rapportés et surtout dont les pages ont été interfoliées de gravures beaucoup plus récentes que l'ouvrage lui-même (fig. 5). C'est également le cas de l'ouvrage de Guer, *Mœurs et usages des Turcs*, dont toutes les gravures, qui n'étaient pas prévues pour cet ouvrage, ont été réimposées au format du livre au moyen de passe-partout adaptés. Reste à savoir si ces ajouts sont le fait de M^{gr} de Thémimes ou d'un

9. Relevé effectué d'après la bibliographie donnée par BOISSAIS (M.) et DELEPLANQUE, (J), *Le livre à gravures au XVIII^e siècle*, 1948.



Fig. 5 : *Biblia sacra*, Rome, 1590, figures rapportées.

précédent propriétaire. Pour la *Bible de Sixte Quint*, on peut affirmer que la transformation est antérieure puisque il semble bien que l'exemplaire soit celui du duc de La Vallière. La question reste en suspens pour les *Mœurs des Turcs*.

RELIURES ET INFORMATIONS SUR LES PIÈCES DE TITRE

Comme beaucoup de collectionneurs, M^{gr} de Thémynes a fait relier la plupart des ouvrages neufs ou anciens qu'il acquérait. Si cette pratique se justifie pour les ouvrages contemporains souvent vendus brochés, elle est moins compréhensible pour les ouvrages anciens qui ont perdu ainsi leurs reliures d'origine, sans doute usagées mais dont le remplacement par une reliure neuve nous prive aujourd'hui d'informations capitales sur la provenance ancienne des livres. En cela M^{gr} de Thémynes agit comme la presque totalité des amateurs de son temps. Rares en effet sont ceux qui ont perçu la valeur intrinsèque des reliures anciennes. En tout cas M^{gr} de Thémynes a fait relier avec une remarquable unité environ les deux tiers de sa collection, soit 8 000 volumes qui sont passés par les mains du relieur parisien Nicolas Derôme le jeune. La plupart du temps ce sont des reliures en basane brune, très sobrement ornées. Pour quelques cas (environ 400 volumes) M^{gr} de Thémynes a choisi le maroquin de couleur qui témoigne de l'intérêt qu'il portait à ces exemplaires souvent exceptionnels par leur rareté, leur ancienneté ou la beauté de leur édition. Preuve supplémentaire de l'intérêt qu'il leur portait, il y a fait graver un certain nombre de mentions.

Ces mentions apparaissent sur les pièces de titre des dos de reliures à l'extrême fin du XVII^e siècle et restent assez rares au XVIII^e siècle. Ce sont des indications de date, d'éditeur, d'édition (édition princeps par exemple) (fig. 6), de lieu d'édition voire de traducteur. On trouve ces mentions chez certains bibliophiles notamment chez le duc de La Vallière (dont proviennent au moins deux exemplaires de la collection Thémynes ainsi reliés) et chez le marquis de Méjanès à Aix-en-Provence. Il est à noter que ces deux illustres collectionneurs font tous les deux relier leurs livres chez Derôme qui est le relieur habituel de M^{gr} de Thémynes. Ces indications, hélas trop rares, placent

toutefois Thémynes à la pointe du raffinement bibliophilique de la fin du XVIII^e siècle.

Cependant, à rebours de bien des bibliophiles de son temps, M^{gr} de Thémynes renonce aux marques d'appartenance que bien des bibliophiles font figurer sur les ouvrages de leurs collections. Les plus évidentes sont ces ostentatoires armoiries que les grands collectionneurs font pousser par les doreurs sur les plats de leurs reliures. Plus discrets, les ex-libris gravés ou manuscrits auraient pu figurer dans les ouvrages du prélat. À aucun moment, il n'a jugé utile d'en pourvoir ses livres. À l'instar de quelques collectionneurs et bibliophiles méticuleux, il aurait également pu faire figurer les mentions d'achat : prix de l'ouvrage, lieu de l'acquisition, nom du relieur ou simplement annoter ses ouvrages en mentionnant par exemple la rareté ou les particularités bibliophiliques. Ce genre de mention n'apparaît que sur un unique ouvrage et il n'est pas même certain que cette mention soit de la main de M^{gr} de Thémynes¹⁰ (fig. 7).



Fig. 6 : Biblia sacra, Rome, 1590, mention d'édition sur la pièce de titre.

10. Annotation manuscrite sur l'exemplaire du *Lancelot du Lac* (cote I 68) : *Ce roman se signale comme un des plus agréables de ceux qui composent ceux de la Table Ronde. Cette édition est une des plus rares et des plus estimées. Voy. de Bure, tome 4 n° 3787.*

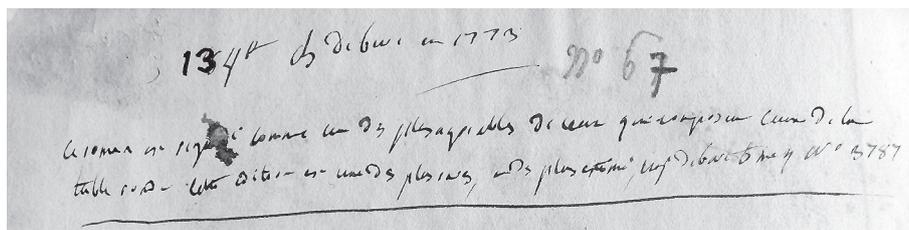


Fig. 7 : Annotation de la main de M^{gr} de Thémynes (?) sur son exemplaire du *Lancelot du Lac*, Paris, 1533.

On le voit donc, si M^{gr} de Thémynes adopte un certain nombre de pratiques propres aux bibliophiles de son temps, il s'en éloigne assez souvent et dessine le profil, rare au XVIII^e siècle, du bibliophile discret.

Livres rares

En nous appuyant sur l'*Essai de bibliographie* que Duclos a inséré au troisième tome de son *Dictionnaire de bibliographie*¹¹, nous pouvons préciser cette notion et voir ce qu'elle recouvre.

Pour Duclos les livres rares se divisent en deux classes : ceux dont la rareté est absolue et ceux dont la rareté est relative.

LIVRES DONT LA RARETÉ EST ABSOLUE

La rareté absolue d'un livre peut avoir plusieurs causes. Elle est parfois le fait des éditeurs ou des imprimeurs qui choisissent de limiter le tirage de leurs ouvrages. Bien que Duclos recommande de ne pas se laisser tromper par une trop grande crédulité, il semble bien que dans la collection de M^{gr} de Thémynes plusieurs ouvrages correspondent à cette catégorie de livres rares. Il semblerait que Didot n'ait tiré la *Gerusalemme liberata* qu'à 200 exemplaires¹² et que la belle édition sur grand papier in-4^o de l'*Orlando furioso* par Baskerville ait été limitée à 100 exemplaires¹³. *The Constitution of the independent states of America* n'a été imprimée à Philadelphie en 1781 qu'à 200 exemplaires. De même Debure soutient que le *Missale Mozarabe* (fig. 8) et le *Breviarium mixtum* qui le complète ne furent imprimés par ordre du cardinal Ximenes de Cisneros qu'à 35 exemplaires seulement qui furent mis en dépôt dans le chapitre après avoir fait prêter serment aux chanoines de n'en détourner aucun¹⁴. Même si l'anecdote est inexacte ou controvérsée, le nombre d'exemplaires subsistants de cette publication reste en effet très limité : d'après l'*Universal Short Title Catalogue* (USTC), il en subsisterait 7 exemplaires en Espagne, 4 en Italie, 3 en Angleterre, 2 au Portugal, 1 en Suède, 1 en Allemagne, 2 aux USA et 3 en France.

De la même manière, la plupart des livres imprimés sur des presses privées ont été la plupart du temps tirés à petit nombre d'exemplaires ; ils sont rares et furent dès le XVIII^e siècle activement recherchés et sauvegardés par les collectionneurs¹⁵. Il en est ainsi de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné, des *Mémoires* de Duplessis-Mornay, de l'*Historia Saracenic*

imprimée par Thomas Erpenius sur ses presses de Leyde, des *Mémoires* du maréchal de Saulx-Tavannes, des *Mémoires des sages et royales économies d'état* imprimées pour Sully, de la bible dite de Richelieu que le frère du cardinal fit imprimer en 1656 avec les célèbres caractères d'argent en son château de Richelieu ou encore les *Anecdotes on painting in England* qu'Horace Walpole fit imprimer par Thomas Kirgate en son château de Strawberry-Hill en 1765.

La suppression d'un ouvrage est pour Duclos la deuxième cause de rareté d'un livre. Au rang de ces livres supprimés par décision de justice figurent plusieurs dizaines d'ouvrages de la collection Thémynes à commencer par les livres d'auteurs hétérodoxes et athéistes que la haute bibliophilie du XVIII^e siècle consacra par des enchères fantastiques comme la plus convoitée de toutes¹⁶ et auxquels Debure consacre près de 300 notices soit un tiers de la section de théologie. Beaucoup de ces livres d'auteurs hétérodoxes étaient devenus rares à la suite de leur interdiction par la censure ecclésiastique, interdiction qui pouvait être suivie de leur destruction. Je n'en donnerais ici que trois exemples parmi les plus fameux.

Les œuvres de Wycliffe (fig. 9) furent ainsi recherchées par la Cour de Rome qui fit brûler les exemplaires rendant le livre extrêmement rare¹⁷.

De même, le *Tractatus de Haeresi* de Santarelli, interdit par la Sorbonne, condamné par arrêt de la cour du parlement de Paris du 13 mars 1626 à être lacéré et brûlé par la main du bourreau comme contraire aux lois du royaume, attentatoire à l'autorité du roi et aux libertés de l'Église gallicane¹⁸ est, par suite, devenu très rare ce qui explique sans doute la reliure précieuse qui lui a été donnée par M^{gr} de Thémynes.

Les *Propositions et moyens pour parvenir à la réunion des deux religions en France* rédigées par le pasteur Alexandre d'Ysé ont été regardées comme très dangereuses et par suite le livre a été très exactement supprimé en France.

Parmi les livres détruits par décision de justice ne se trouvent pas que des auteurs hérétiques ou hétérodoxes, mais leur rareté n'en était pas moins grande et les rendait tout autant désirables que les premiers. Là encore je ne donne qu'un exemple parmi beaucoup d'autres : Les *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public de la France en matière d'impôts* de Malesherbes, recueil des opérations menées par Malesherbes pendant sa première présidence de la Cour des aides, c'est-à-dire pendant 25 ans, est devenu, très rare parce qu'il n'a pas été vendu et qu'il n'a été imprimé qu'avec permission tacite, encore n'y laissa-t-on pas insérer dans leur entier les remontrances énergiques de Malesherbes au roi. En 1779 [le 26 février], ce livre a été supprimé par arrêt de la cour des aides, comme

11. DUCLOS, (R.), *Dictionnaire bibliographique, historique et critique des livres rares, précieux, singuliers, curieux, estimés et recherchés qui n'ont aucun prix fixe* [...] Paris, Cailleau, 1790.

12. BOISSAIS, (M) et DELEPLANQUE, (J.), *op. cit.*, p. 168.

13. *Ibid.*, p. 41. Le fait est confirmé par la liste des *Associations* en fin d'ouvrage.

14. DEBURE (G.-F.), *Bibliographie* [...], t. 1, p. 182.

15. TOULET (E.), *Imprimeries privées françaises (XV^e, XIX^e siècle)*, exposition château de Chantilly, 2002, introduction.

16. VIARDOT, (J.), « Livres rares et pratiques bibliophiles », in MARTIN (H.-J.) et CHARTIER (R.), *Histoire de l'édition française*, 1984, t. 2, p. 447.

17. DEBURE, *op. cit.*, notice 628.

18. DEBURE, *op. cit.*, notice 956.

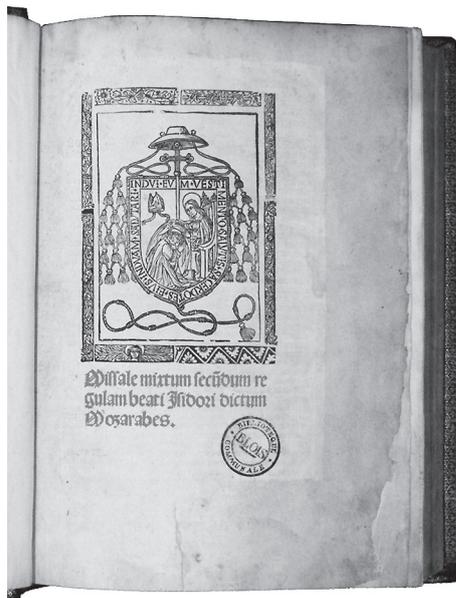


Fig. 8 : *Missale mixtum... dictum mozarabes*, Tolède, Gurrizo, 1500, page de titre.

contraire à l'autorité de la cour. Ce livre est extrêmement rare et se vend fort cher¹⁹.

La destruction d'un livre n'est d'ailleurs pas toujours le résultat d'une décision de justice comme en témoignent les exemples suivants.

Si l'on en croit Debure, c'est pour des raisons très pragmatiques que le *Monasticon anglicanum* (fig. 10) de Dodsworth et Dugdale fut supprimé : les Anglais, dans l'appréhension qu'il [le *Monasticon*] ne donnât de trop grandes lumières au Clergé Romain sur la totalité des biens qu'il avait anciennement possédés, si cette religion venait à se rétablir un jour en Angleterre et qu'elle y fut autorisée, trouvèrent à propos de supprimer les exemplaires dont ils purent disposer et que cette suppression est ce qui en a occasionné la rareté.

La destruction d'un livre est parfois le fait des auteurs ou des éditeurs eux-mêmes. Ainsi les deux premières éditions du *Liber conformitatum* (1510 et 1513) furent-elles retirées du commerce par les Franciscains pour étouffer le bruit et le scandale que les impiétés nombreuses contenues dans le texte commençaient à faire dans le monde. De même les *Statuta ordinis cartusis*, publiés en 1510, furent aussi détruits sur ordre des Chartreux qui les avaient édités, pour ne pas livrer au public des informations qu'il importait de tenir secrètes notamment en ce qui concernait leurs privilèges. En plein siècle des Lumières, les Chartreux continuaient à rechercher cet ouvrage pour le supprimer, malgré la valeur qu'il avait atteint²⁰.

19. Notice manuscrite sur l'exemplaire de Blois (cote O 1980). De fait l'ouvrage est assez rare puisqu'on en dénombre seulement neuf autres exemplaires dans les bibliothèques publiques du monde.

20. OSMONT (J.-B.-L.), *Dictionnaire typographique, historique et critique des livres rares* [...], 1768, p. 334.

La rareté d'un livre peut provenir de sa destruction accidentelle par *quelqu'accident funeste* tels que incendie, inondation ou fait de guerre ou encore de son inachèvement. C'est sans doute le cas de la *Suecia antiqua et hoderntia* (fig. 11) dont seules les gravures

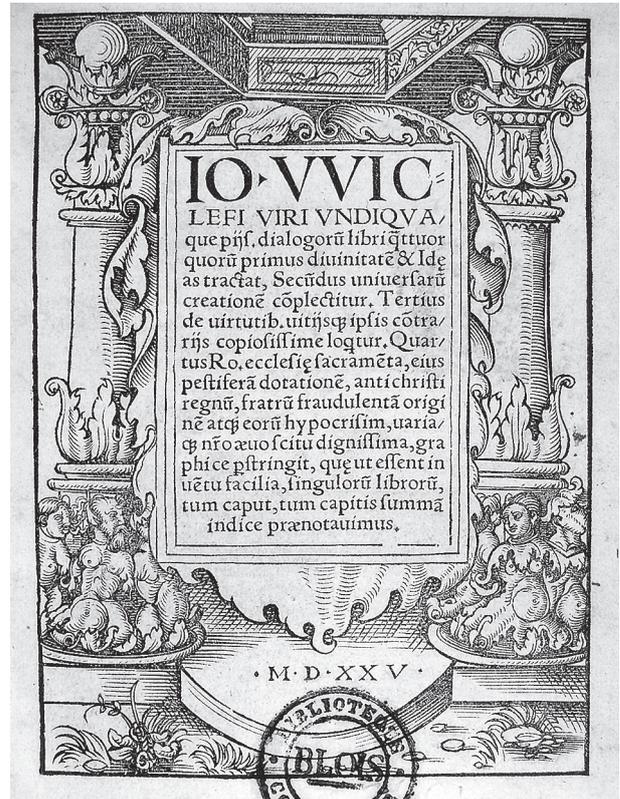


Fig. 9 : WICLIFFE, John, *Opera*, [Bâle, Opporin], 1525, page de titre.

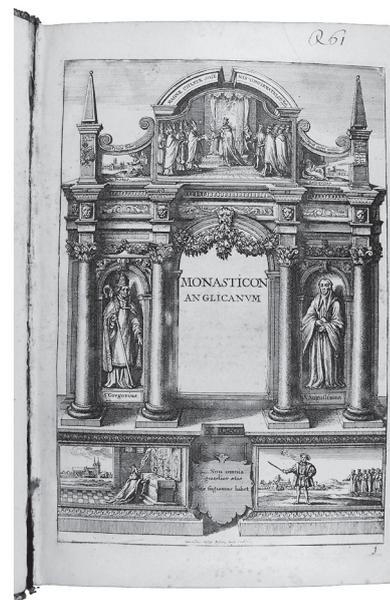


Fig. 10 : DUGDALE, William, *Monasticon Anglicanum*, Londres, Wilkinson, 1682.

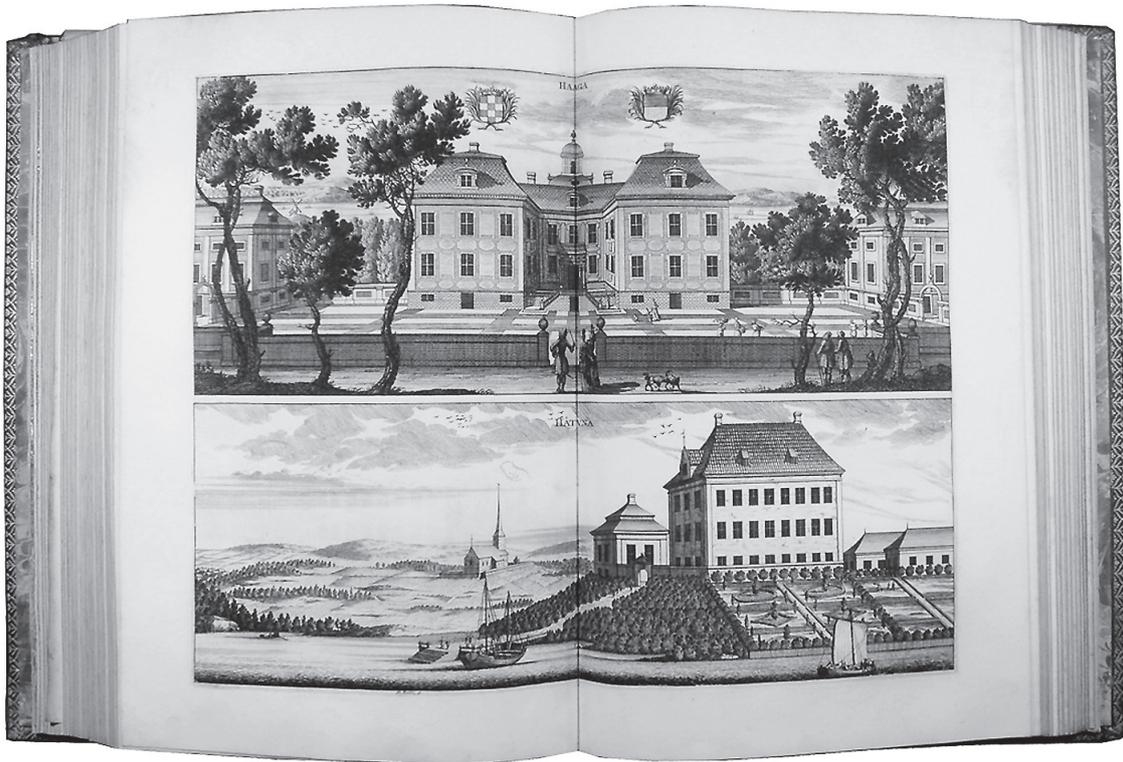


Fig. 11 : DAHLBERG, *Suecia antiqua et hodierna*, Stockholm, 1693-1714.

ont été imprimées mais dont le texte n'a jamais été rédigé et dont les exemplaires, jamais mis dans le commerce, sont restés propriété du roi de Suède qui les offrit comme cadeau d'ambassade.

Enfin la rareté absolue d'un ouvrage peut venir de ce qu'il est manuscrit. Mais les manuscrits sont exceptionnels dans la bibliothèque Thémimes. Nous n'en avons repéré que huit, dont l'appartenance à la collection n'est d'ailleurs pas toujours certaine.

LIVRES DONT LA RARETÉ EST RELATIVE

Duclos soutient que les *grands ouvrages* qui sont *communs dans les grandes bibliothèques où ils trouvent leur place naturelle* ne se trouvent pas facilement ailleurs car les savants dont *les connaissances sont plus étendues que la fortune* ne veulent ou ne peuvent en faire l'acquisition. À cet égard, la fortune de M^{gr} de Thémimes lui a permis d'acquérir une partie appréciable de ces *grands ouvrages* que Duclos signale, tels que les *Acta Sanctorum*, la collection des Conciles, la grande bibliothèque des Pères de l'Église, la *Gallia Christiana* des frères de Sainte-Marthe, auxquels on peut ajouter l'*Histoire de Byzance*, le *Corps diplomatique* de Dumont, la *Bibliothèque historique de la France* du père Lelong, le recueil des *Historiens des Gaules* de dom Bouquet, l'*Histoire ecclésiastique* de Noël

Alexandre, les *Annales ecclésiastiques* de Baronius, la collection des œuvres d'Athanasius Kircher ou les grands recueils de l'histoire de l'Italie de Muratori, tous ouvrages qui, sans être rares, constituent des fonds d'érudition plus fréquents en effet dans les grandes bibliothèques princières ou conventuelles que dans les bibliothèques de collectionneurs ou de particuliers. On reconnaît bien là le désir constant de M^{gr} de Thémimes de collectionner non des livres rares pour eux-mêmes mais les livres dont le contenu soit à même d'enrichir son savoir.

LES PIÈCES VOLANTES

Ces pièces *se perdent dans la foule* dès leur naissance et il faut les recueillir pour en prévenir la destruction. Conscient de ce danger, M^{gr} de Thémimes a rassemblé un certain nombre d'opuscules contemporains, notamment les pièces d'économie politique sur le commerce des grains, les impôts, les hôpitaux ou les prisons, mais aussi sur les États généraux et un certain nombre de procès-verbaux des assemblées provinciales qui ont précédé ces États. Plus rarement, on trouve des recueils antérieurs notamment un recueil de mazarinades et deux recueils de pièces sur l'histoire de France au début du XVII^e siècle. C'est peu comparé à ce que certains collectionneurs comme Fevret de Fontette à Dijon ou les Bouhier dans la même ville ont réuni à la

même époque²¹, mais ce peu témoigne d'un intérêt pour ces documents qui en effet deviennent vite rares si l'on ne prend soin de les collecter.

LES HISTOIRES PARTICULIÈRES DES VILLES

L'histoire d'une ville n'intéresse proprement que ses habitants. Elle trouve peu d'amateurs étrangers ; aussi est-elle ordinairement rare partout ailleurs. Même si elles sont peu nombreuses dans sa collection, M^{gr} de Thémynes avait réuni une vingtaine d'histoires de villes chiffre qui dépasse ce que l'on trouve ordinairement dans les bibliothèques contemporaines.

Les histoires des Académies et sociétés littéraires *ne sont pas non plus du goût de tout le monde, le sujet en est trop particulier. À contre-courant du goût de tout le monde*, M^{gr} de Thémynes avait réuni un assez bel ensemble de ces histoires d'académies et de sociétés littéraires. En incluant les mémoires périodiquement publiés par ces académies et qui constituent des ensembles physiquement importants, on arrive à une petite trentaine de titres, représentant 377 volumes *in-4°* et *in-8°*.

Aux yeux de Duclos, les vies des savants, et notamment des hommes de lettres, sont ordinairement de petites pièces qui se perdent et qu'on ne trouve plus que difficilement après plusieurs années. M^{gr} de Thémynes ne paraît pas avoir recherché spécialement ces pièces. Cependant, outre les dictionnaires historiques et biographiques et de grands recueils, on dénombre tout de même une trentaine de ces biographies particulières de savants et d'artistes illustres.

Duclos fait ensuite entrer au nombre des livres rares les catalogues des bibliothèques, qu'elles soient publiques ou particulières, mais M^{gr} de Thémynes en possédait assez peu : trois catalogues de bibliothèques publiques (la bibliothèque royale de Madrid, la bibliothèque arosienne de Vintimille et le catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Paris) et seulement six catalogues de vente publique (l'abbé d'Orléans de Rothelin, le duc de La Vallière, le collègue de Clermont, le comte de Vence, Maffei Pinelli et Jean-Louis Gaignat) ce qui est peu au regard des ventes d'où proviennent nombre de ses livres.

De même les livres de pure critique sont rares dans la bibliothèque Thémynes : trois traités généraux et 24 ouvrages que les bibliographes classent ordinairement dans la critique.

Les livres d'antiquités sont considérés par Duclos comme rares, car ils sont enrichis de figures qui en rehaussent le prix et font qu'on ne les réimprime que rarement. Dans cette catégorie en revanche, M^{gr} de Thémynes avait réuni un bel ensemble d'*in-folio* et d'*in-quarto* regroupant pas moins de 165 titres. Sans doute

tous ne sont-ils pas rares mais on peut observer que, sur ces 165 titres, 120 sont des *in-folio* ou des *in-4°* ornés de très nombreuses gravures et que certains de ces titres étaient déjà très recherchés au XVIII^e siècle comme les ouvrages d'Antonio Agostin et de Le Pois sur les monnaies ou les recueils de Barbault sur les monuments de Rome.

Les livres *qui traitent des arts curieux tels que les livres de musique, de peinture, sculpture, alchimie.* M^{gr} de Thémynes avait réuni dans chacune de ces disciplines un nombre appréciable d'ouvrages : 31 titres de musique dont des traités de théorie, de composition et quelques partitions, 56 titres sur la peinture et la sculpture et seulement deux titres d'alchimie.

Les livres écrits *en langues peu connues ou ceux d'un style macaronique ou corrompu à dessein* et qui sont *sans version*, c'est-à-dire sans traduction au moins latine, sont très rares, car *ils ne conviennent qu'à peu de savants*. Ils sont en effet peu nombreux dans la collection Thémynes. Mais l'on repère tout de même deux bibles hébraïques et la *Bibliotheca magna rabbinica*, six éditions grecques du Nouveau Testament, le *Basilicon biblion* de Fabrot, l'*Onomasticon* de Julius Pollux, le *Lexicon atticum* de Pierson, les *Œuvres* d'Homère, *Les Amours de Chereas et Callirrhoe* de Chariton d'Aphrodisias qui tous confirment la science de M^{gr} de Thémynes. Quant aux ouvrages macaroniques, s'ils sont moins nombreux que ce que prescrit Debure, on y repère tout de même les œuvres d'Antoine Aréna, de Merlin Coccaie et le *De bello huguenotico* en vers macaroniques.

LIVRES CONDAMNÉS

Livres qui traitent des arts superstitieux. Duclos y range les livres de géomancie, chiromancie, physiognomie et météoposcopia, magie, cabale, et, d'une manière générale, tout ce qui se rapporte aux superstitions, que *les vrais savants méprisent*. On trouve une vingtaine d'ouvrages traitant de magie, de cabale et de divination parmi lesquels les *Prophéties* de Nostradamus, les *Œuvres* de Johann Wier, celles de Cornelius Agrippa et le *Malleus malleficarum* de Jacob Sprenger.

LIVRES PARADOXES ET HÉTÉRODOXES

Ces livres sont ordinairement défendus ou supprimés, ce qui les fait rechercher et en augmente le prix. Outre les livres supprimés dont nous avons déjà parlé plus haut, on compte dans la bibliothèque Thémynes un assez grand nombre d'ouvrages hétérodoxes au premier rang desquels figurent les écrits des auteurs protestants qui, presque tous, ont été mis à l'index. Les livres des préreformateurs, tels que Jan Huss ou John Wycliffe, les œuvres complètes de Calvin, de Luther et de Théodore de Bèze, les écrits des pasteurs protestants français tels que Pierre du Moulin, Jean La Placette, Claude Pajon,

21. Fevret de Fontette avait réuni plus de 10000 estampes sur l'histoire de France. La famille Bouhier, sur quatre générations, avait réuni 35000 ouvrages et 2000 manuscrits.

les ouvrages des théologiens anglicans George Bull, John Tillotson, William Sherlock constituent une part importante de ces ouvrages sulfureux dans la bibliothèque Thémimes. Les sermons des pasteurs anglicans sont représentés par une trentaine de recueils. Certains de ces livres étaient recherchés comme le *De veritate religionis christianae* de Philip van Limborch que Debure signale comme *recherché et estimé et les exemplaires peu communs*, le *Tractatus de origine animae* de Christoph Sand, signalé dans le *Catalogus historico criticus librorum rariorum* de Vogt ou encore le *Commentariorum linguae latinae, Stephani Doleti epitome duplex* de Dolet dont la rareté était sans doute plus due à la personnalité de son auteur qu'à son contenu.

LES LIVRES OBSCÈNES

Malgré la grande largeur d'esprit de M^{gr} de Thémimes, ce genre de livres *ou plutôt ces ordures* comme les nomme Duclos, ne figurent pas dans sa bibliothèque.

Les livres *séditieux ou préjudiciables à la société qui supprimés dès leur naissance ne sauraient être longtemps communs et deviennent bientôt rares*. On peut y inclure les *satires et libelles diffamatoires* qui restent cependant assez rares dans la collection Thémimes. Au rang de ces pièces satiriques on trouve quelques mazarinades mais aussi les dix volumes des *Affaires du Temps* de Le Noble, la *Vita Gargilii Mamurrae* de Ménage et la *Vie de Pierre de Montmaur* qui en est la traduction française par Henri Sallengre.

AUTRES LIVRES RARES

Au rang des éditions dont la rareté est relative, Duclos signale encore plusieurs catégories de livres dont les exemples dans la collection Thémimes sont assez nombreux.

Les *éditions faites chez les célèbres imprimeurs des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, au rang desquels Duclos cite Alde, les Giunti, Gryphe, les Estienne, Rouillé, Vascosan, les Elsevier, Plantin, Coutellier, Barbou, Baskerville et Didot, tous largement représentés dans la collection Thémimes.

Les éditions qui ont vu le jour dans un pays étranger, *tels que les livres imprimés en Italie, en Espagne, en Portugal, en Suède, en Danemark et surtout en Irlande, en Écosse, en Bohême, en Pologne, en Hongrie et Transylvanie*, etc. Si ces trois derniers pays ne sont absolument pas présents dans la collection Thémimes, on compte plus de 400 éditions italiennes, six éditions portugaises, sept éditions danoises, cinq éditions suédoises, deux éditions de Prague, six éditions russes et douze éditions écossaises. On peut y ajouter deux éditions de Philadelphie, une édition de New York, une de Calcutta, une de Mexico qui témoignent tous d'un

remarquable réseau de circulation du livre à l'échelle planétaire. Que M^{gr} de Thémimes ait eu des correspondants jusque dans ces pays éloignés paraît peu probable. Mais qu'il ait eu connaissance de livres imprimés à l'autre bout du monde et qu'il ait cherché à se les procurer montre une fois encore son inlassable curiosité et l'incroyable énergie déployée pour la satisfaire.

Enfin, les dictionnaires de bibliographie d'Osmont et de Duclos signalent tous deux des livres rares ou simplement difficiles à trouver, sans que l'explication de leur rareté en soit donnée. Sont-ils rares parce qu'ils sont recherchés ou sont-ils recherchés parce qu'ils sont rares ? Ainsi la *Legatio pro Christianis d'Athenagoras*, dans l'édition d'Oxford de 1706, le *De naturali vinorum historia de Bacci* qui atteint des *prix arbitraires* selon Osmont, les *Après dînées* d'Antoine de Balighem, les *Capitulaires* de Baluze et de très nombreux autres sont-ils simplement qualifiés de *rare, très rare, fort rare, rarissime, difficile à trouver, pas commun, très recherché, singulier*, sans que l'on connaisse toujours les raisons qui ont déterminé leur rareté ou leur singularité.

De tout cela, il ressort que M^{gr} de Thémimes avait réuni une appréciable quantité de livres rares, qu'ils soient d'une rareté absolue ou relative. Il est difficile de dire s'il les avait acquis en raison de leur rareté ou simplement pour leur contenu. On peut cependant supposer qu'à l'instar de nombreux autres collectionneurs, le critère de la rareté a pu jouer dans l'achat de tel ou tel ouvrage. Le fait que beaucoup de ces volumes rares aient reçu de précieuses reliures de maroquin montre au moins que M^{gr} de Thémimes était conscient de la valeur de ses acquisitions.

M^{gr} de Thémimes entre bibliophile et bibliomane

Plusieurs des critères que nous avons étudiés ci-dessus montrent à l'évidence que M^{gr} de Thémimes peut être considéré comme un bibliophile. Par le nombre d'ouvrages réunis, par la variété des sujets abordés, par le nombre important d'éditions de luxe ou sur grand papier, par la qualité des reliures qu'il a fait mettre sur les trois quarts de ses livres, il se rattache évidemment au nombre de ces amateurs, nombreux dans l'Europe du XVIII^e siècle, qui réunissent de belles bibliothèques. Certaines pratiques comme la mention des éditeurs ou des dates d'édition sur le dos des livres, la recherche des auteurs hétérodoxes et des livres interdits, la collecte des éditions sur grand papier ou à grandes marges paraissent bien appartenir au comportement caractéristique d'un bibliophile du XVIII^e siècle.

Mais cet amour des livres a ses limites. Nous avons vu que M^{gr} de Thémimes ne recherche pas ou peu les impressions en caractères gothiques, que les incunables ne semblent l'intéresser que pour leur sujet et non pour leur antiquité, que les éditions originales des grands

auteurs modernes font totalement défaut dans sa collection. De la même manière, les impressions sur vélin, les manuscrits enluminés, les ouvrages illustrés restent en nombre limité voire totalement absents.

Cependant le nombre et la variété des livres considérés comme rares à son époque en font un collectionneur à part entière. Il est en effet difficile d'envisager que M^{gr} de Thémynes n'ait réuni ces livres rares que pour leur seul contenu. L'attrait de la rareté, qui pouvait revêtir de nombreuses formes, a tout à fait pu être un puissant stimulant dans les stratégies d'acquisition menées par le prélat.

Bibliophile donc, mais atypique jusque dans l'extrême discrétion qu'il manifeste dans la propriété de ses ouvrages, totalement dépourvus de marques d'appartenance. Amateur du livre comme objet, M^{gr} de Thémynes l'est encore plus du livre comme support et véhicule d'une pensée ou d'un savoir. Il réalise finalement une synthèse intéressante et peut-être pas si courante à son époque entre le bibliophile et le bibliomane définis par Peignot : accumulateur d'éditions rares et de belles reliures comme un bibliomane mais assez connaisseur pour les choisir avec discernement en fonction de

l'intérêt intellectuel qu'ils présentent, comme un bibliophile. En suivant point par point la *Bibliographie instructive* de Debure, ainsi que nous l'avons vu plus haut, M^{gr} de Thémynes pouvait ambitionner de réaliser son projet de *pouvoir rapprocher et comparer tout ce qui a été émis dans le monde de pensées, d'opinions, de systèmes, sur tout ce qui exerça jusqu'à nos jours l'intelligence humaine* ainsi que l'a rapporté Georges Touchard-Lafosse²². Ce faisant, il se constituait une bibliothèque double : *bibliothèque choisie*, encyclopédique, érudite et humaniste à la manière dont la définit Gabriel Naudé en 1627²³, *bibliothèque curieuse* et rare à la manière dont la définit Debure en 1763.

*Tous les ouvrages reproduits sont conservés à la bibliothèque Abbé-Grégoire de Blois-Agglopolys.
Les clichés sont de l'auteur de l'article.*

22. TOUCHARD-LAFOSSE, (G.), *Histoire de Blois et de son territoire*, Blois, Jahier, 1841, p. 268.

23. NAUDÉ (G.), *Advis pour dresser une bibliothèque*, Paris : Targa, 1627.

